

Commentaire relatif aux comptes et bilans de l'ASBL Musées et Société en Wallonie.

Remarque préalable :

Beaucoup d'incertitude planait durant cet exercice ce qui nous a poussés à rester prudents du point de vue financier. En effet, nous étions dans l'exercice d'une nouvelle réforme A.P.E. qui modifiait considérablement la structure financière des institutions qui en dépendent mais également dans une année de super-inflation que nous n'avions pu prévoir qu'en partie. Cela nous pousse à réfléchir à d'autres outils budgétaires et financiers et à parfaire ceux déjà existants.

Le résultat positif est de **12.725,38€**

### **Bilan – 202.600,16€**

Le montant total du bilan 2022 est de 202.600,16€ contre 146.644,83€ en 2021. L'écart est expliqué par différents postes. Le poste 413410 augmente suite à l'indexation des subventions A.P.E. en 2022. Les subventions du CGT et de la FWB à recevoir augmentent également, c'est aussi le cas concernant le compte 4137 suite au versement trimestriel de la subvention Maribel. Les charges à reporter concernent une facture de loyer (1724.96€), d'hébergement informatique (2443,72€) et du logiciel comptable (618.58€).

#### **Actif**

##### *Immobilisations incorporelles*

Etant donné que le projet européen dans lequel avaient été créés les sites internet est maintenant hors délais de justification, nous avons décidé de les retirer de la comptabilité.

##### *Immobilisations corporelles*

La valeur résiduelle à amortir du matériel informatique s'élève à **710,51€**. Le matériel informatique est presque totalement amorti.

##### *Créances un an au plus (40/41)*

Le compte de créance montre une différence de **32.996,38€** par rapport à l'exercice précédent. Ce différentiel s'explique notamment par un écart entre les deux années concernant les subsides à recevoir comme il a été expliqué ci-dessus.

##### *Valeurs disponibles*

Le compte en banque BE30 0013 7429 7111 montre une position de **57.279,13€** au 31/12.

### Passif

#### *Bénéfice reporté*

Le résultat 2022 de **12.771,65€** est affecté au poste 1400 – Bénéfice à reporter. Il s'additionne au bénéfice à reporter des années précédentes pour un total de **52.492,54€**.

#### *Dettes à un an au plus*

#### *Dettes fiscales salariales sociales*

Celles-ci augmentent fortement (69.974,92€ (2022) – 38.852,08€ (2021)). Suite à la réforme APE, certains postes augmentent à cause de l'abandon de l'exonération sociale par le décret. Par ailleurs, le pécule de vacances augmente de manière considérable à cause de l'inflation.

#### *Comptes de régularisation*

Le compte 4930 – Produit à reporter s'élève à 19.309,43€. Ce montant correspond au montant alloué par la FWB pour la réalisation, en 2023, d'une étude sur le Plan de lutte contre la Pauvreté.

### Produits – 478.434,24 €

#### *A. Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires s'élève à **51.484,55€** (contre **48.060,35€** en 2021) (**25.624,22€** dans les postes comptables), subsides exclus, les cotisations des membres ayant été ajoutées au C.A comptable.

Le C.A. est en légère augmentation. Cela est notamment du par la reprise des formations en présentiel (les formations en virtuel étant souvent gratuites) et les évènements. On remarque par contre une diminution importante du poste 7014. L'annuaire des fournisseurs vient également augmenter le C.A. (il est bisannuel).

#### *B. Production immobilisée*

*Compte 736100* : la subvention A.P.E. augmente considérablement suite à la réforme. En effet, l'exonération de l'ONSS a été reversée dans la subvention.

*Compte 736210* : la subvention de la FWB est passée de 56.000€ (2021) à 80.000€ (2022).

*Compte 7377* : le montant du fonds Maribel augmente suite à l'indexation des subventions et à la non utilisation en 2021 de l'entièreté du subside.

### Charges – 465.662,59€

Le compte des charges est plus élevé que l’an passé (398.471,70€). Le différentiel s’explique totalement par l’augmentation des charges sociales qui fait un bond de **91.549,17€**. Cela est dû en grande partie à l’augmentation des cotisations patronales (**+54.538,09€**), résultat de la réforme APE et l’augmentation des rémunérations (**+35.538,28€**), conséquence de l’indexation des salaires due à l’inflation.

#### *B. Services et biens divers*

*Compte 61011* : ce poste regroupe les locations de stand au Beau vélo de Ravel (8000€) ainsi que la location de l’orangerie du Château de Seneffe pour la journée inter-réseaux (1500€).

*Compte 61016* : le loyer a été indexé en 2022.

*Compte 6117* : les frais de mission ont légèrement diminué.

*Compte 6124* : nous avons fortement limité l’achat de matériel. Cela est dû notamment à la généralisation du télétravail dans notre structure.

*Compte 6125* : les frais de gestion de secrétariat social ont augmenté suite à une demande de conseil juridique et à une rectification de la projection budgétaire concernant les salaires.

*Compte 6130* : les frais d’impression ont augmenté notamment à cause de l’impression de l’annuaire des fournisseurs (1481.63€) et des impressions pour l’évènement estampillé Marmaille&Co.

*Compte 6139* : ce compte a fortement diminué. L’an passé, nous avons entamé une campagne de promotion avec BHS pour 9999€.

*Compte 613910* : la diminution de ce poste s’explique par la dépense de création de sites internet l’an passé.

*Compte 6141* : la différence en 2022 s’explique par des formations en langues que certains membres du personnel avaient suivies en 2021.

*Compte 6150* : nous avons assisté à la conférence internationale de l’ICOM à Prague sur la définition du Musée.

*Compte 6160* : en 2021, nous avons lancé le sac Marmaille&Co qui avait demandé un investissement considérable.

*Compte 6192* : nous avons cette année participé au salon de l’Education.

*Compte 6193* : l’augmentation de ce poste concerne le partenariat avec Ludifica pour un montant de 14.967.7€ (création de 6 châsses Totemus). Le reste du poste concerne des prestations lors de la journée Marmaille&Co.

*Compte 6197* : ce poste augmente suite à la reprise des formations en présentiel.

*Compte 619810* : la cotisation à la CESSOC diminue suite à la diminution du volume d'emploi de notre secteur.

### *Rémunérations*

Comme il a été dit en préambule du poste charges, nous avons une importante augmentation des charges sociales due d'une part à la réforme A.P.E. et d'autre part à l'indexation des salaires.

### *Autres charges d'exploitation*

*Compte 6442* : dans le cadre de Virtual Mediation avec ICOM, nous avons eu à notre charge environ 6000€. Cette somme correspond au subside que nous avons reçu de la FWB dans ce cadre en 2021.